



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 14 avril 2020, à 19h30, au 145, rue Valade, Les Cèdres, statuera sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements :

Emplacement : 1060, chemin du Fleuve (lot 2 048 208)

Superficie maximale pour un affichage et aménagement d'une aire de stationnement

Nature et effet de la demande :

- 1) Permettre l'augmentation de la superficie d'une enseigne isolée (sur poteaux) existante à 3 m² alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite la superficie d'une enseigne isolée à 1,5 m² dans le secteur du noyau villageois.
- 2) Permettre l'aménagement d'un espace de stationnement de plus de 15 cases dont l'une de ses pentes à 6,4%, doté de 5 cases de stationnement pour vélo et sans aménagement d'un bord d'allée ou d'une bande séparatrice alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements, limite à 6% la pente, et prescrit un minimum de 10 cases de stationnement pour vélo et l'aménagement d'un bord d'allée ou d'une bande séparatrice pour un stationnement de plus de 15 cases.

Emplacement : 1, rue Saint-François (lot 4 287 588)

Largeur d'une aire de stationnement

Nature et effet de la demande :

Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement d'une largeur de 6,4 m en marge avant sur un lot de coin alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite la largeur des aires de stationnement à 5 m en marge avant sur les lots de coin.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 30^e jour du mois de mars 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire trésorier



Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures pour la superficie maximale pour un affichage et l'aménagement d'une aire de stationnement au 1060, chemin du Fleuve pour le lot 2 048 208 et la largeur d'une aire de stationnement au 1, rue Saint-François pour le lot 4 287 588 aux deux endroits désignés par le Conseil en date du 30 mars 2020 et sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour du mois de mars 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire trésorier